



Zwei Ufer – Deux Rivières

Une mission parlementaire sur la politique transfrontalière : une mission de plus ou... de trop ?

3. Juni 2010 – 04:03

(Par Alain Howiller – photo KL) – «Beaucoup de travaux et de rapports ont été réalisés sur les questions transfrontalières depuis plus de 15 ans. Ils n'ont pas été suivis d'effet, faute de continuité de l'action gouvernementale dans ce domaine, d'où l'urgence d'une meilleure organisation de la gouvernance des questions transfrontalières» – le constat est sévère : il ressort du rapport intermédiaire établi par la mission parlementaire confiée par le Premier ministre François Fillon à Etienne Blanc, député de l'Ain, Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, ancienne maire de Strasbourg et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée européenne – tous trois sont en mission auprès de Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire et de Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes.

Dans un rapport établi il y a presque une dizaine d'années par le «Deutsch-Französisches Institut (DFI)» de Ludwigsburg, Frank Baasner et Wolfgang Neumann avaient déjà relevé «le foisonnement (à la limite de la confusion et souvent décrit à juste titre comme une croissance sauvage) des institutions, des formes prises par la coopération transfrontalière». Cette dernière, soulignaient-ils, «représente une dimension aléatoire, une inefficacité et un caractère provincial (...) Il y a véritablement», concluaient-ils, «un hiatus entre la volonté politique affichée et les attentes et les perceptions des citoyens concernés». Pas très réjouissant comme constat, d'autant qu'il rejoignait à tout prendre les conclusions du rapport d'une autre mission parlementaire confiée, elle, au député-maire de Saint-Louis, Jean Uberschlag ! Le sort réservé au rapport de la nouvelle mission sera-t-il enfin couronné de succès et pris en compte ? Et d'abord, que préconise-t-il ?

Un «ministre des Frontières» et des exemples alsaciens. Après un constat assez banal et en tout cas bien connu de la situation de régions transfrontalières françaises (dynamiques, mais pas toujours très compétitives, marquées par une évolution rapide du mouvement des travailleurs frontaliers, ayant mis en place des systèmes de coopération divers, bénéficiant du soutien financier de l'Union européenne à travers notamment les crédits Interreg...), le rapport esquisse un certain nombre de suggestions. En premier lieu, il propose de nommer un ministre ou un secrétaire d'Etat rattaché au Premier ministre, qui dans un délai fixé (deux ou trois ans) ferait un «audit de la politique menée», ferait «sauter les verrous», proposerait une stratégie frontière par frontière et se chargerait de mieux intégrer les frontières aux politiques publiques.

Il demande la création d'un poste de «réfèrent» du ministre en zone frontalière et ce dans chaque préfecture afin d'assurer l'articulation entre la collectivité territoriale et l'Etat central. Le rapport suggère aussi qu'on développe les Groupements européens de coopération territoriale (GECT – type Eurodistrict Strasbourg-Ortenau), de faciliter le dialogue au-delà des frontières grâce à des structures du type «Conférence du Rhin supérieur», de renforcer la cohésion au niveau européen des politiques menées, de mettre en place des régions métropolitaines (du type Région métropolitaine du Rhin supérieur), de créer un observatoire des régions frontalières, de favoriser les réunions communes d'instances situées de part et d'autre de la frontière, de susciter l'émergence de métropoles transfrontalières ou de pôles métropolitains, etc.

Des outils transfrontaliers. Pour susciter la naissance de services transfrontaliers et pour faire évoluer les habitudes (en matière de santé, de politique sociale, de culture, de télécommunications, de tourisme de proximité, de lutte contre le chômage, de loisirs), les auteurs du rapport suggèrent la mise en place de schémas des services transfrontaliers à l'échelle des bassins de population. Ces schémas concerneraient les services de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs sollicitant un concours public. Il y aurait, à la frontière, un correspondant du médiateur de la République. Le rapport prône la mise en place d'outils transfrontaliers d'organisation pour les territoires urbains et ruraux (ex. : coproduction de documents de référence, consultation des populations, obligation de prendre en compte l'espace

transfrontalier pour les études et les projets, élaborer – en matière d'aménagement du territoire – des documents de référence compris et acceptés par tous, promouvoir les aménagements en commun pour éviter de gaspiller des réserves foncières trop rares).

La mission recommande une clarification des systèmes fiscaux, le développement d'équipements communs (exemple : aéroport tri-national de Bâle-Fribourg-Mulhouse), une harmonisation des politiques d'aides, **la création d'un système de compensation en cas de déséquilibre des ressources de part et d'autre d'une frontière**, le développement de cofinancements équitables en faveur du développement transfrontalier, la mutualisation d'équipements, des solutions de partage de la valeur ajoutée, etc.

Quel avenir pour les frontières ? Reste évidemment à savoir dans quelle mesure le sort réservé à ces suggestions – souvent intéressantes – sera différent de celui réservé aux rapports précédents ! **On peut reprocher à cette étude la faible part concédée aux Régions qui devraient être des acteurs à part entière des politiques régionales et pas seulement des relais** : pourquoi le «réfèrent» du ministre des «Frontières» (!) devrait-il être à la préfecture – service de l'Etat – et non dans l'institution régionale, le Conseil régional ? Quand aura-t-on l'idée (voire la possibilité) de réaliser en commun avec les «voisins établis, eux aussi, sur la frontière», ce type de rapport ? Et quand aura-t-on l'idée que le développement «transfrontalier» implique, par nature même, la disparition des frontières ! Citons Rudyard Kipling : «Ceci est une autre histoire...».

Verwandte Artikel